

AVIS RELATIF À LA NÉGOCIATION BOURSIÈRE

Ordres à durée étendue à la Bourse de Toronto et à la Bourse de croissance TSX – Élargissement de l'admissibilité à tous les symboles

L'équipe de la négociation boursière TSX est fière d'annoncer que l'admissibilité au type d'ordre à durée étendue s'appliquera à TOUS les symboles inscrits à la Bourse de Toronto (TSX) et à la Bourse de croissance TSX (TSXV) à compter du lundi 23 octobre 2017.

L'élargissement de l'admissibilité au type d'ordre à durée étendue à l'ensemble des symboles inscrits fait suite à la mise en œuvre en mars 2016 de la deuxième étape du projet au cours de laquelle le tiers des symboles inscrits et négociés à la TSX et à la TSXV sont devenus admissibles au type d'ordre à durée étendue. Durant cette deuxième étape, l'utilisation de ce type d'ordre a continué de croître, se stabilisant à environ 55 % et 85 % du volume d'ordres passifs négociés au cours de la séance de négociation continue pour les symboles inscrits à la TSX et à la TSXV, respectivement, visés par la deuxième étape du projet et marqués à durée étendue.¹

L'un des principaux avantages tangibles pour les participants qui découlent du recours à ce type d'ordres est la priorité accordée en échange du maintien d'un ordre au registre pour une seconde entière sans pouvoir le modifier ou l'annuler. Comme prévu, nos observations des taux préférentiels des ordres à durée étendue indiquent que les participants qui utilisent ces ordres profitent d'avantages appréciables — les données étant établies sur environ 17 % du volume d'ordres passifs négocié lors de la séance de négociation continue pour les symboles inscrits à la TSX à la deuxième étape au cours du mois de juin (13 % pour les symboles inscrits à la TSXV) ayant reçu la priorité de durée étendue.²

¹ Ces données tiennent compte des taux observés en juin 2017.

² Données établies sur la base de règlements individuels. Taux de priorité selon une gamme de titres et de types de titres. Par exemple, le pourcentage observé de volume négocié de fonds négociés en bourse (FNB) au cours de la séance de négociation continue à la deuxième étape qui ont profité de la priorité rattachée à la durée étendue au cours de la même période était d'environ 5 % contre environ 19 % pour les titres intercotés inscrits à la TSX.

Nous avons également observé des effets positifs sur la fiabilité et la stabilité des cotations, de façon plus marquée pour les titres intercotés et non intercotés très liquides, dont une diminution des annulations des ordres inscrits en deçà de une seconde pour les symboles admissibles à la durée étendue par opposition aux symboles non admissibles³.

Nous continuerons de surveiller les répercussions du programme pour nous assurer que celui-ci continue de procurer des avantages tout en réduisant les retombées négatives sur la qualité du marché.

Veillez noter qu'à l'instar des étapes antérieures de mise en œuvre, tous les ordres valables jusqu'à révocation (« GTC ») et les ordres valables jusqu'à une date donnée (« GTD ») saisis pour les nouveaux symboles admissibles avant le 23 octobre 2017 seront assortis de l'étiquette de durée étendue pour éviter que les ordres « préalablement engagés » ne soient désavantagés face aux nouveaux ordres à durée étendue saisis.

Veillez vous reporter à la [fiche de produit](#) sur le type d'ordre à durée étendue pour en savoir davantage.

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'élargissement de l'admissibilité au type d'ordres à durée étendue à l'ensemble des symboles inscrits, veuillez communiquer avec [l'équipe de gestion des comptes](#).

Jeff Foster	416 947-4229
Graham MacKenzie	416 947-4534
Matthew Lee	416 947-4665
Michael Tintinaglia	416 947-6679

³ Données établies de janvier à avril 2017 pour les ordres annulés inscrits au registre au meilleur cours acheteur et vendeur national (NBBO).